

**PROCES-VERBAL****DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2015**

Étaient absents : Mesdames Claudine CABON (procuration à Madame Florine LE PAPE), Brigitte BOLZER (procuration à Monsieur Hervé VAILLANT), Frédérique VOLANT (procuration à Madame Michèle LE PAPE) ainsi que Monsieur Michel FRIN (procuration à Monsieur Frédéric POUCHASSE) et Madame Martine GIAFFERI.

Secrétaire : Madame Mélanie DUCROT

En introduction de la séance du conseil, Raynald TANTER félicite Mélanie DUCROT pour son mariage avec Grégory VIAUD. Il retrace ensuite divers évènements marquants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Une pensée pour la famille d'Alain TANNIOU décédé le 02 septembre dernier et qui fût conseiller municipal de 1977 à 1983 ;
- Quelques éléments relatifs à la saison malgré un temps mitigé ; les nombreux passages sur la commune ont profité à l'ensemble des structures municipales mais aussi aux commerçants ;
- L'office du tourisme, qui vient d'obtenir son classement en niveau 2, a enregistré près de 44 000 visiteurs (environ 750 personnes par jour en juillet et 830 en août) ;
- La notification d'une subvention de la DRAC de 67 428€ pour la 1^{ère} tranche de travaux sur l'église Ste Thumette ;
- Les premiers coups de pelleuse ont été donné pour l'extension de l'EHPAD de Menez Kergoff ;
- La tenue le matin même du 1^{er} comité de pilotage relatif à l'étude de quartiers avec l'organisation d'ateliers pour les personnes intéressées et motivées par le sujet. Le comité de pilotage a été ouvert à la minorité ;
- 21 jeunes Penmarc'hais composent le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dont l'installation est prévue le dimanche 04 octobre 2015 à 11h.
- Une rentrée scolaire qui s'est bien déroulée sur l'ensemble des établissements scolaires avec la réalisation de la majorité des travaux demandés par les enseignants.

- La tenue d'une réunion publique le mercredi 30 septembre à la salle Cap Caval, comme formulée dans les engagements pris il y a plus d'un an ;
- Le remplacement au conseil communautaire de David Chevrier – Raynald TANTER reprend la présidence de la commission économique et, en plus de la vice-présidence de Katia Gravot sur le tourisme, Christine ZAMUNER prend la délégation des affaires portuaires et Guylaine CALVEZ, celle liée à l'innovation et à l'accompagnement des nouvelles activités.

Monsieur Le Maire mentionne l'affirmation appuyée de la volonté de déployer toutes les énergies pour un développement économique du territoire.

- La situation tragique des réfugiés arrivés en masse sur le territoire européen et l'interpellation de certains concitoyens sur les intentions de la commune à ce sujet sont évoquées. Un courrier a été envoyé à une association suite à une sollicitation qui, d'ailleurs, a été reprise par la presse. La position de la commune, après un large débat au sein de la majorité, sera de proposer au conseil municipal de s'inscrire dans une démarche de solidarité internationale en proposant l'accueil d'une famille, sous réserve de garantir, de partenariats locaux et de moyens pour permettre un accompagnement maîtrisé dans tous les domaines et dans les meilleures conditions. C'est avec ces exigences que la candidature de la commune pourra être soumise au secrétaire général de préfecture pour accueil d'une famille.
- Raynald Tanter propose ensuite d'examiner l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2015.

Aucune observation n'est formulée et le compte rendu de la séance du 3 juillet est adopté à l'unanimité.

1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

A) ADMINISTRATION – FINANCES

1. Modification des statuts de la CCPBS – délibération concordante (Rapporteur Raynald TANTER)

Raynald TANTER demande aux membres du conseil municipal d'adopter les propositions de modification des statuts de la CCPBS.

Valérie LE FAOU VILLARBU demande pourquoi l'étude pour l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage disparaît.

Raynald TANTER précise que la création des aires de stationnement des gens du voyage devient une compétence obligatoire mais qu'il convient d'en préciser les contours par le conseil communautaire.

Bruno CARIOU rappelle que depuis plusieurs années cette loi est rendue obligatoire et qu'un projet devait avoir lieu sur Pont l'abbé. Où en est-on ? Chaque année, on revient sur le même sujet sans y répondre. Il précise qu'il serait temps de traiter cette question.

Raynald TANTER l'informe qu'il ne parle pas au nom du Maire de Pont l'abbé. Une aire de stationnement de 30 places est prévue. Une discussion a été lancée avec Plonéour Lanvern. Il s'agit d'une création en

commun de cette structure. Le chargé de mission à la CCPBS en charge de l'habitat traite le sujet. Un partenariat est recherché avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.

Bruno CARIOU espère qu'une recherche de solution sera trouvée pour 2016.

Accord unanime du Conseil Municipal sur la délibération concordante proposée concernant la modification des statuts de la CCPBS.

2. Transfert de compétences au SDEF de l'éclairage public (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Un transfert de compétence de l'éclairage public est proposé afin de réaliser des économies de fonctionnement et d'investissement.

Bruno CARIOU demande ce que devient le contrat de CITEOS.

L'administration générale précise que le SDEF reprend la poursuite du contrat de CITEOS jusqu'à son terme.

Accord unanime du Conseil Municipal sur le transfert de compétences au SDEF de l'éclairage public.

3. Régime indemnitaire – Délibération complémentaire au 3 juillet 2015 (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Cette délibération vient apporter les précisions demandées par les services de la préfecture.

Valérie LE FAOU VILLARBU demande si le régime indemnitaire est identifié dans le budget par rapport aux salaires.

L'administration générale précise que le chapitre 012 mentionne cette précision.

Accord unanime de l'Assemblée sur la délibération complémentaire au régime indemnitaire proposée.

4. Modification du tableau des emplois (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Dans le cadre de la réorganisation des services et des mouvements de personnel, il est nécessaire d'adapter le tableau des emplois selon les grades détenus par ces derniers.

Information est donnée du recrutement de Madame BOULLEZ en qualité de responsable Finances-Marchés Publics.

Valérie LE FAOU VILLARBU remarque que la date de recrutement est fixée au 1^{er} octobre alors que la personne est déjà dans les effectifs.

L'administration précise qu'il s'agit de l'intitulé du poste afin que le tableau soit en cohérence avec chaque emploi occupé dans la collectivité.

Accord unanime du Conseil Municipal sur la rectification du tableau des emplois.

5. Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Sans observation particulière, la création d'un emploi fonctionnel est adoptée à l'unanimité.

6. Convention d'assistance juridique auprès de la société d'avocats spécialisés de Droit public LGP (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Jean Marc BREN demande sur quoi est basé le prix de cette convention.

Jean Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'une somme forfaitaire mensuelle.

Jean Marc BREN demande pourquoi cette convention n'est-elle pas prise au niveau de la CCPBS ?

Raynald TANTER rappelle qu'il s'agit d'affaires communales.

Bruno CARIOU relève que la convention ne traite que la phase de conseil et assistance juridique hors contentieux. Il lui semble que Groupama offre ce même service. Ne s'agit-il pas d'un doublon ?

L'administration générale informe que Groupama traite les contentieux liés aux actes administratifs émis par la collectivité attaqués par un tiers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

7. Renouvellement des conventions de raccordement aux eaux résiduaires des établissements industriels de Saint Guénolé

Les conditions de renouvellement des conventions arrivées à échéance sont adoptées à l'unanimité pour les 4 entreprises concernés.

Mme Christine MORIN fait remarquer que la convention avec J. LOUSSOUAN comporte une erreur matérielle sur le signataire.

Raynald TANTER demande à l'administration générale de prendre note de cette remarque.

8. Adhésion à l'association Française du conseil des communes et des régions d'Europe AFCCRE – (Rapporteur Raynald TANTER)

Il est proposé de souscrire une adhésion dans l'objectif d'être accompagné dans le cadre de l'anniversaire du jumelage.

Florine LE PAPE demande de porter la mention « des jumelages » et non « du jumelage ».

Raynald TANTER précise qu'après contact avec JP DREZEN, il apparaît que le Comité de Jumelage Penmarc'h Skibbereen Baltimore est en sommeil.

Bruno CARIOU rappelle que l'association n'a pas été dissoute et donc qu'elle existe de fait.

Raynald TANTER propose donc d'ajouter la précision « des jumelages ».

Florine LE PAPE ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Adhésion – membre souscripteur à l'association les abris du marin (Rapporteur Hervé VAILLANT)

Il est précisé que cette association est une œuvre sociale et propose de répondre aux aides des familles.

Robert BOUGUEON souligne que l'association des abris du marin ne verse pas l'aide directement aux familles mais que c'est le rôle de la caisse des péris en mer.

Raynald TANTER a cependant en connaissance de sollicitations des familles auprès de cette association.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Robert BOUGEON).

10. Décision modificative n°03 –Budget principal (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

11. Décision modificative n°03 –Budget annexe Cinéma Eckmühl (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

12. Décision modificative n°02 – budget annexe Assainissement (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

13. Décision modificative n°01 – budget annexe Ports de plaisance (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

14. Demande de subvention pour la réalisation d'un Schéma d'eaux pluviales (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)

Les membres du conseil sont informés de la modification apportée au projet en raison d'une erreur matérielle sur le chiffrage de l'étude (100 000€ et non 200 000 €). De plus, la demande de subvention sera également transmise au conseil départemental.

Bruno CARIOU trouve cette modification rassurante car les chiffres lui semblaient disproportionnés et qu'il s'était apprêté à ne pas voter cette délibération.

Les modifications et la proposition de demandes de subvention à l'agence de l'eau et au conseil départemental sont adoptées à l'unanimité.

15. Demands de subvention pour la rénovation de la maison du gardien du stade (Rapporteur Marie Claire DUPONT)

Marie Claire DUPONT rappelle le projet de rénover cet équipement et la nécessité de trouver un nom pour le bâtiment. Deux espaces sont prévus : 1- musique (pièce insonorisée) 2- salle d'expression corporelle

Jean Marc BREN demande que désigne la notion de « groupe d'expression corporelle ».

Marie Claire DUPONT précise qu'il s'agit de yoga et gym douce & danse.

Après son explication sur l'aménagement envisagé, Bruno CARIOU demande en quelle année a eu lieu le changement des menuiseries et chaudière sur la maison du gardien.

Raynald TANTER rappelle que ces travaux s'inscrivent dans un programme global et répond aux besoins de locaux en raison des risques de sécurité liés à la dégradation de certains bâtiments communaux. Il s'agit de proposer des locaux corrects et sécurisés.

Bruno CARIOU confirme qu'il est nécessaire d'avoir une salle aux normes mais qu'il convient de vérifier les coûts. Il est d'accord sur la demande et approuve l'idée du projet.

Les demandes de subvention sont adoptées à l'unanimité.

16. Aménagement de voirie dans le secteur de Pors-Carn – demande de subvention au titre des amendes de police (Rapporteur Jean Louis BUANNIC).

Bruno CARIOU soulève un problème de rédaction sur la délibération en question. On parle d'approuver un projet alors qu'il a sollicité une rencontre en présence du cabinet de géomètre en sa qualité de conseiller à la sécurité. Il a été mis au courant de la réunion d'août avec les services de l'Etat alors qu'il n'a pas été invité. Il mentionne que s'il n'est pas impliqué, il estime qu'il ne sert à rien.

Raynald TANTER affirme que le dossier déposé au conseil départemental correspond aux aménagements nécessaires à la réduction de la vitesse tels que Bruno CARIOU connaissait les contours et que la réunion avec les services de l'Etat concernait les autorisations découlant des aménagements futurs sur les terrains du conservatoire afin de créer des déplacements doux.

Bruno CARIOU demande la modification de rédaction car cela pourrait sous-entendre que l'ensemble des élus adopte le projet alors que celui-ci n'est pas finalisé. Il propose de remplacer la mention d'approuver « le projet en cause » par « le projet actuel ».

La modification de rédaction et la délibération sont adoptées à l'unanimité.

2/ URBANISME, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

1. Acquisition de parcelles ZS n°186, BE n°620 –n° 623 (Rapporteur Nathalie POULARD)

Il s'agit de deux terrains non bâtis l'un en Zone Ns (3719m²) et l'autre 2 800m² en zone 1AUi.

Christine Morin demande ce qui justifie ce prix bas et dans quel but se font ces acquisitions ?

Il s'agit pour la commune de créer une réserve foncière et le terrain en 1AUi est un terrain constructible non viabilisé. Le propriétaire ne souhaite plus entretenir ces parcelles et il propose à la commune ces acquisitions.

Les membres adoptent à l'unanimité la délibération prescrite.

2. Aide à l'accession à la propriété (Rapporteur Nathalie POULARD)

Cette aide répond aux critères d'attribution et le dossier a été déposé avant le transfert des aides à la CCPBS.

Les membres adoptent à l'unanimité la délibération proposée.

3/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

1. Signature d'un avenant au contrat enfance-jeunesse passé avec la CAF sur la période 2015-2017 (Rapporteur Dominique PLOUHINEC)

Il s'agit de reconduire le contrat enfance jeunesse avec la CAF dont le contrat est arrivé à échéance afin de percevoir les aides.

Fabienne LE GARS demande si les prestations de la CAF continuent à être versées.

Dominique PLOUHINEC confirme que ces sommes sont bien perçues par la commune car nous sommes dans la continuité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

2. Acceptation d'un don de Mme ORTH – plaques de verre-négatifs de photos (Rapporteur Marie Claire DUPONT)

Mme DUPONT informe le conseil de la proposition de don de Mme ORTH, don qui présente un intérêt historique et patrimonial pour la commune et remercie Mme ORTH présente dans la salle du conseil.

Les membres du conseil et le public présent applaudissent Mme ORTH pour ce don à la commune.

Bruno CARIOU confirme l'intérêt pour le mémoire de conserver définitivement et durablement dans le patrimoine de la commune. Il demande que la collectivité fasse l'acquisition d'une armoire anti-feu pour garantir la protection de ce joyau et souligne ce don fantastique.

L'ensemble des conseillers adopte à l'unanimité la délibération pour accepter ce don.

3. Acquisition de places de cinéma par le Secours Populaire - Tarifs (Rapporteur Marie Claire DUPONT)

Cette délibération ne soulève aucune question et elle est adoptée à l'unanimité.

4. Convention avec l'association tennis de Penmarch pour l'occupation des installations municipales

Cette délibération ne soulève aucune question et elle est adoptée à l'unanimité.

5. Adhésion à l'association nationale des villes d'art et d'histoire (Rapporteur Karine COSQUERIC)

Mme COSQUERIC présente aux membres du conseil les intérêts de cette adhésion et du projet d'une démarche pour l'obtention du label ville d'art et d'histoire, ceci pourquoi pas au niveau de la communauté de commune (Pays d'art et d'histoire).

Bruno CARIOU fait référence à l'artiste Jean Bazaine pour les vitraux de la chapelle de la Madeleine ; il s'agit de reconnaître l'œuvre et montrer le patrimoine communal par une signalétique adaptée.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération.

6. Salle Cap Caval – Contrat de billetterie avec la FNAC (Rapporteur Marie Claire DUPONT).

Il s'agit de promouvoir les spectacles de la salle Cap CAVAL au-delà Quimper.

Aucune observation n'est faite et la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ AFFAIRES ECONOMIQUES

1. Vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la ville – Agora Store (Rapporteur Maurice LE FLOCH)

Il s'agit de vendre en ligne le matériel réformé de la collectivité. Ceci permet à toute personne de proposer une enchère. Il est retiré par l'acheteur sur place et en l'état.

2. Tarifs voile loisirs – enfants (Rapporteur Maurice LE FLOCH)

Aucune observation n'est faite et la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ QUESTIONS DIVERSES

1. Où en est-il du projet de réouverture du chemin de Méjou Kervédal ?

Raynald TANTER informe le conseil que ce sujet sera présenté au prochain conseil municipal.

2. A-t-on des nouvelles informations quant au devenir du domaine des Goélands ?

Le maire informe qu'il n'a pas de nouvelles informations à communiquer. Il peut en discuter avec la minorité mais tout ceci reste du domaine privé de la ville de Courbevoie.

3. Peut-on avoir des informations quant au développement économique du secteur Menez Kergoff ?

Raynald TANTER dit n'avoir pas saisi le sens de cette question.

Bruno CARIOU explique qu'il s'agit de connaître le schéma de liaison entre l'EHPAD et le Bourg d'une part et les aménagements prévus d'autre part. Où en est-on ? Un aménagement de rond-point est-il prévu ?

Raynald TANTER informe le conseil qu'une liaison a été demandée par la direction de l'EHPAD. Il s'agit d'une liaison piétonne. Cette idée est intéressante et sera examinée. Le projet d'installation d'une nouvelle entreprise n'a pas encore abouti dans cette zone.

En ce qui concerne le rond-point de Prat Gouzien, une réunion technique a été tenue concernant l'emprise. L'acquisition d'un terrain est en cours. Le début des travaux est prévu début janvier 2016 jusqu'à fin mars. Le projet est porté par le conseil départemental qui ne souhaite pas d'obstacle sur ce rond-point.

Bruno CARIOU demande si un passage piéton est prévu.

Raynald TANTER confirme la prévision d'un passage piéton et d'une piste cyclable.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Raynald TANTER



La secrétaire,
Mélanie DUCROT

A black ink signature of Mélanie DUCROT, consisting of several loops and a long horizontal stroke.